Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 14 septembre 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le **14 septembre 2026** à **19 h.**

SONT PRÉSENTS :
M. Pascal Théroux, maire
Mme Nathalie Gamelin, conseillère
M. Jean Duhaime, conseiller
Mme Catherine Bussières, conseillère
M. Daniel Labbé, conseiller
M. Dominic Gamelin, conseiller

EST ABSENT :
M. Yves Plante, conseiller

Mme Guylaine Dancause, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Pascal Théroux, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et débute la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pascal Théroux, la séance est déclarée régulièrement constituée à 19 h.

26-09-225 **3. Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire et les conseillers ayant reçu chacun une copie de l'ordre du jour;

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussières
Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière-trésorière.

26-09-226 **4. Adoption, sans lecture, du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026.**

La greffière-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du Conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026, tel que présenté par la greffière-trésorière.

26-09-227 **5. Bilodeau Baril Leeming, Architectes - Paiement de 2 factures soit une pour le service complémentaire de gestion laboratoire et la seconde pour les plans et devis définitifs. (Subvention PRACIM; Programme de rénovation et de construction d'infrastructures municipales).**

CONSIDÉRANT que Bilodeau Baril Leeming, Architectes s'occupe des plans et devis du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT que les 2 factures totalisent 10 566.21 $ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par la conseillère Catherine Bussières
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense avec l'autorisation du responsable du dossier, M. Luc Arseneault, gestionnaire de projet chez Techni-Consultant Inc.

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-21-522 « PRACIM - Centre Communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-09-228 **6. Bilodeau Baril Leeming, Architectes – Paiement de la facture pour les heures effectuées pour la mise aux normes et rénovations du Local 374 en vue d'une demande de subvention.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire rénover le Local 374 lorsqu'une subvention sera disponible ;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, la Municipalité doit faire un « carnet de santé » du bâtiment ainsi que les plans des rénovations prévus ainsi que les coûts attribués à ces rénovations ;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour ces travaux s'élèvent à 16 580.31 $ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé la conseillère Nathalie Gamelin
Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels – Adm. » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-09-229 **7. Stantec Experts-Conseils Ltée – Paiement de la facture pour le remplacement du poste de pompage principal pour la période du 15 mai au 14 août. (Subvention TECQ 2024-2028 : Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec).**

CONSIDÉRANT que la facture représente les travaux complétés au 14 août 2026 ;

CONSIDÉRANT que la facture totalise 28 456.31 $ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Catherine Bussières
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-03-411 « Poste principal – TECQ 24-28 » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-09-230 **8. Durocher Dauphinais Julien, notaires inc. – Paiement de la facture pour l'acquisition du terrain du 51 rue Leblanc.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a acheté le terrain du 51 rue Leblanc avec l'entente d'en payer les frais de notaire ;

CONSIDÉRANT que la facture pour cette transaction est de 995.82 $ toutes taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-13000-411 « Honoraires professionnels - ADM » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-09-231 **9. 9029 1949 Québec Inc. – Paiement de la facture pour le renouvellement du circuit historique de Saint-François-du-Lac ; Balado découverte.**

CONSIDÉRANT que le renouvellement pour le Balado Découverte est maintenant dû ;

CONSIDÉRANT que la facture totalise 620.87 $ taxes incluses pour un renouvellement d'un an ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Dominic Gamelin
Appuyé par la conseillère Catherine Bussières
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-622-00-459 « autres – Tourisme » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-09-232 **10. Techni-Consultant Inc. – Paiement de la facture pour l'accompagnement de la refonte du plan et des règlements en urbanisme pour la période du 1er janvier au 31 août.**

CONSIDÉRANT que les honoraires (qui sont à tarif horaire à cette étape-ci) pour ces travaux s'élèvent à 4 526.32 $ taxes incluses pour la période du 1er janvier au 31 août ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-01-411 « Honoraires projets domiciliaires » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-09-233 **11. Techni-Consultant Inc. – Paiement de la facture pour le bilan de la stratégie d'économie d'eau potable 2025 (SQEEP : stratégie québécoise d'économie d'eau potable) projet terminé à 35%.**

CONSIDÉRANT que de Techni-Consultant Inc. offre ses services professionnels pour un accompagnement pour le suivi et le bilan de la Stratégie d'économie d'eau potable pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour ces travaux s'élèvent à 1 607.64 $ taxes incluses pour l'avancement des travaux est à 35% ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels – Adm. » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-09-234 **12. Marquage Traçage Québec – Paiement de la facture pour les lignes de rues.**

CONSIDÉRANT que Marquage et Traçage Québec inc. a fait la ligne jaune continue et la ligne blanche simple sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la facture s'élève à 12 794.40 $ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Catherine Bussières
Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-355-00-521 « Marquage routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-09-235 **13. Gimatech Électrique Inc. – Paiement de la facture pour l'utilisation et le temps d'un contre-maître-électricien et pour un camion nacelle et le remplacement du panneau électrique du bureau municipal. (Subvention PRABAM; Programme de rénovation et de construction d'infrastructures municipales.)**

CONSIDÉRANT que suite à la subvention accordée pour le **PRABAM** (programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux), il est prévu de faire l'installation de thermopompes ;

CONSIDÉRANT l'utilisation et le temps d'un contre-maître-électricien et pour un camion nacelle et le remplacement du panneau électrique du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT que la facture pour ces travaux totalise 5 695.82 $ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Dominic Gamelin
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-02-522 « Projet Réno bureau (**PRABAM**) » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-09-236 **14**. **Bélanger Sauvé, Avocats – Paiement de la facture pour 3 dossiers.**

CONSIDÉRANT que le cabinet Bélanger Sauvé offre ses services professionnels en matière municipale ;

CONSIDÉRANT que des services juridiques ont été rendus pour les dossiers 3366 / 27, 3366 / 34 et 3366 / 35 pour un montant total de 2 225.87 $ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-412 « Services juridiques avocats » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-09-237 **15. Simo Management Inc. – Paiement de la facture pour les tests sur les bornes fontaines.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac a l'obligation de faire la vérification de ses bornes incendie à tous les 3 ans ;

CONSIDÉRANT que les travaux effectués totalisent 3 959.74$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-41300-521 « Entretien – Service Aqueduc » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-09-238 **16. Denis Allard, inspecteur municipal – Paiement des heures accumulées depuis le début de l'année 2026.**

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a fait des heures supplémentaires depuis le début de l'année ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Catherine Bussières
Appuyé par le conseiller Jean Duhaime
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER les heures accumulées de Denis Allard selon son taux horaire actuel à raison de 15h/semaine jusqu'à épuisement de sa banque d'heure.

26-09-239 **17. Amélie Ménard – Prolongement du poste de journalier pour la période hivernale.**

CONSIDÉRANT qu'Amélie Ménard est une travailleuse saisonnière ;

CONSIDERANT qu'il est entendu que cette employée sois mise à pied temporairement pour la période hivernale ;

CONSIDÉRANT qu'Amélie demeurera disponible sur appel selon les besoins de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par la conseillère Catherine Bussières
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QU'Amélie soit mise à pied temporairement pour la période hivernale et qu'elle soit maintenue sur appel afin d'être rappelée ponctuellement selon les besoins opérationnels de le Municipalité.

26-09-240 **18. FRR- volet 3 (Fonds régions et ruralité) – Demande de financement pour la construction d'un espace d'accueil pour la mise et le retrait des patins pour les usagers de l'anneau de glace.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac dispose de la somme de 146 613 $ au FRR volet 3 pour la réalisation de projets ;

CONSIDÉRANT que le projet *construction d'un espace d'accueil pour la mise et le retrait des patins pour les usagers de l'anneau de glace* correspond à une priorité pour la municipalité afin de répondre à un besoin d'espace fonctionnel et accessible pour tous. En améliorant ainsi les infrastructures, l'usage de l'anneau de glace sera plus accessible et facilitera également l'activité physique hivernale ;

CONSIDÉRANT que la *construction d'un espace d'accueil pour la mise et le retrait des patins pour les usagers de l'anneau de glace* contribuera à la qualité de vie, à l'occupation des espaces publics et à la vitalité sociale de la communauté ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DÉPOSER le projet construction d'un *espace d'accueil pour la mise et le retrait des patins pour les usagers de l'anneau de glace* d'une valeur de 94 806.71 $ en sollicitant une aide financière de 85 326.04 $ du FRR volet 3, le solde étant fourni par la Municipalité de Saint-François-du-Lac;

QUE la Municipalité autorise Guylaine Dancause, Directrice générale, à signer, pour et en son nom, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-09-241 **19.** **Techni-Consultant Inc. – Acceptation de l'offre de service pour le projet d'augmentation de la capacité de la station d'épuration. Subvention FIERH (Programme de financement d'infrastructure en eau pour la réalisation d'habitation).**

CONSIDÉRANT que Techni-Consultant Inc. offre ses services professionnels pour le projet de subvention pour l'augmentation de la capacité de la station d'épuration ;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour ledit mandat s'élèvent à 7 272.16 $ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal de Saint-François-du-Lac accepte l'offre de services de Techni-Consultant Inc.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de la présente résolution.

26-09-242 **20.** **FIERH (Programme de financement d'infrastructure en eau pour la réalisation d'habitation) – Autorisation donnée à Techni-Consultant Inc pour déposer une demande d'aide financière au nom de la Municipalité.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac a pris connaissance du guide du Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH), qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin
Appuyé par la conseillère Catherine Bussières
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

À AUTORISER Techni-Consultant Inc. à déposer cette demande d'aide financière au Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH), Volet 2 – Soutien à la croissance de l'offre de logements ;

À ASSUMER tous les coûts non admissibles associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts;

À PAYER sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

26-09-243 **21. Guignolée SFDL 2026 – Demande au MTMD (ministère du Transport et de la Mobilité durable) l'autorisation de tenir la guignolée aux coins des routes 132 et 143 dimanche le 22 novembre prochain.**

CONSIDÉRANT la Municipalité désire faire une Guignolée dimanche le 22 novembre prochain aux coins des routes 132 et 143 ;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, une demande doit être faite au MTMD afin d'avoir l'autorisation d'organiser cette activité ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Catherine Bussières
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER Guylaine Dancause ou Nathalie Gamelin à faire la demande en ce sens au MTMD.

26-09-244 **22. Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François – Adoption du budget 2027.**

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas Saint-François a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2027 au montant de 559 367 $;

CONSIDÉRANT que notre quote-part municipale s'élève à 253 735 $ pour l'année 2027, soit 236 755 $ pour les dépenses de fonctionnement, et de 16 980 $ pour les immobilisations ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité est en accord avec la teneur de ce budget ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Dominic Gamelin
Appuyé par le conseiller Jean Duhaime
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ENTÉRINER le budget du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas Saint-François pour l'exercice financier 2027, au montant 559 367 $;

D'ACCEPTER la quote-part de 2027 au montant de 253 735 $;

DE RÉSERVER au budget 2027 un montant de 253 735 $ pour notre quote-part.

26-09-245

23. Société d'habitation du Québec (SHQ) – Appui au Programme d'Habitation Abordable Québec (PHAQ).

CONSIDÉRANT que le *Programme d'Habitation Abordable Québec* (PHAQ) de la Société d'Habitation du Québec qui a pour but de financer des projets locatifs abordables destinées à des ménages à faible revenu ou à revenu modeste ainsi qu'à des personnes ayant des besoins particuliers en matière d'habitation ;

CONSIDÉRANT que le projet de l'entreprise Société Urbanité logements Abordables (NEQ 1181969016) dans le cadre du *Programme d'Habitation Abordable Québec* (PHAQ) de la Société d'Habitation du Québec et qu'il permettra de combler des besoins primordiaux en matière d'habitation ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire appuyer le projet précité conditionnellement à l'obtention par l'entreprise Société Urbanité Logements Abordables d'un financement dans le cadre du *Programme d'Habitation abordable Québec* (PHAQ) de la Société d'Habitation du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Catherine Bussières
Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'APPUYER le projet de l'entreprises Société Urbanité Logements Abordables et ce, dans le cadre du *Programme d'Habitation Abordable Québec* (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec ;

DE DÉCLARER que le projet est conforme au règlement de zonage ZO-02-2014 de la Municipalité et qu'il se trouve dans le périmètre urbain de la Municipalité ;

DE S'ENGAGER, conditionnellement à la sélection par la Société d'Habitation du Québec dans le cadre de son *Programme d'Habitation Abordable Québec* (PHAQ) – Volet 1 du projet précité :

- A estimer le délai pour l'obtention des autorisations administratives municipales pour la réalisation de ce dernier.
- A contribuer selon les modalités prévues au programme précité.

26-09-246 **24.** **MTMD (ministère des Transports et de la Mobilité durable) – Reddition de compte pour le programme PAVL (PPA-CE). (Programme d'aide à la voirie locale pour le sous-volet Projets particulier d'amélioration par circonscription électorale).**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2027 pour les travails effectués durant l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil approuve les dépenses d'un montant de 14 925 $ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

26-09-247 **25.** **Désignation des immeubles susceptibles de faire l'objet du droit de préemption.**

CONSIDÉRANT que La Municipalité de Saint-François-du-Lac a adopté le règlement numéro 04-2026 concernant l'exercice du droit de préemption ;

CONSIDÉRANT que ce règlement permet à la Municipalité d'exercer un droit de préemption à l'égard de certains immeubles, conformément aux dispositions législatives applicables ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite identifier des immeubles présentant un intérêt pour la réalisation de projets municipaux et pour répondre aux besoins futurs de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que les immeubles suivants présentent un intérêt pour la Municipalité :

Lot	Adresse/localisation	Fin municipale envisagée
5 288 698	rue Lachapelle	Espace public, parc et jeux
6 330 958	rue Notre-Dame	Implantation, construction et aménagement d'un garage municipal et autres installations accessoires.
5 289 424	route 143	Espace public, parc et jeux

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal désigne les immeubles identifiés au tableau ci-dessus comme immeubles présentant un intérêt pour l'exercice éventuel du droit de préemption de la Municipalité conformément au règlement numéro 04-2026 et aux dispositions législatives applicables ;

QUE la Municipalité puisse entreprendre les démarches requises afin que les immeubles ainsi désignés puissent, lorsque les conditions prévues par la loi et le règlement sont réunies, faire l'objet de l'exercice de son droit de préemption ;

QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

26. Correspondances générales

27. Affaires nouvelles

28. Rapport des comités

26-09-248 **29. Comptes à payer**

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026		
CH #	**FOURNISSEURS**	**MONTANT**
10027	Accommodeur St-François (Essence véhicules - Août)	1 000.84
10028	Automatisation JRT Inc (Forfait système de télémétrie pour l'année 2026)	827.82
10029	Comité des Loisirs (Subvention 4/4)	11 000.00

10030	ÉCO MP inc. (Service Écocentre 3e versement /4)	6 872.06
10031	Les Entreprises Normand Verville et Benoit Gagnon (Démarreur camion Silverado)	482.84
10032	Ferme F&Y (2013) Inc (2e fauchage et surcharge de carburant)	12 336.82
10033	Le Groupe ADE Estrie Inc(Nettoyage des conduits - fuite d'eau face au P. Morin au 80, Rte M-Victorin)	695.37
10034	Maison des jeunes (Subvention 2026 vers 4/4)	1 250.00
10035	PG Solutions (Formations 4, 5, et 13 août 2026)	3 494.10
10036	Plomberie Rémy Ouellette Inc (Changer cuvette au bloc sanitaire-jeux d'eau)	523.72
10037	Remorquage P. Verville (Camion Silverado Garage Mun. au Garage Verville Pierreville)	172.46
10038	Société Canadienne des Postes (Distribution du "Le Francilois" août 2026, 1065 copies)	204.49
10039	Entandem (SFDL en scène / Jeudis en chansons / Fête du voisinage)	469.71
	TOTAL DES CHÈQUES	**39 330.23**
COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT DIRECT		
5080	ADN Communication (Alertes municipales - Août)	135.85
5081	Aquatech (Contrat de base - Septembre)	3 290.58
5082	Aubin Pélissier (Remplacement des actuateurs et d'une courroie à l'usine de filtration)	2 644.43
5083-5084	Bétonel (Peinture pour terrain de soccer)	354.15
5085	Olivier Bourbeau (Allocation cellulaire - Septembre)	60.00
5086-5087	BPN Environnement 2011 inc.(Location toilettes chimiques du 15 juillet au 15 août)	1 470.53
5088-5089	Buropro Citation (Copies et fournitures de bureau)	507.02
5090	Josée Bussières (Allocation cellulaire - Septembre)	60.00
5091	La Capitale (Assurances-collectives - Septembre)	4 413.39
5092	Conseiller Forestier Roy (Versement mouches noires Juil-Août-Sept.)	47 523.13
5093	Cloudli Communications (Téléphones des édifices municipaux - Août)	423.49
5094-5095	Guylaine Dancause (Cellulaire Août et Septembre, déplacement Réunion DG à Nicolet)	265.73
5096	Nadine Desmarais (Allocation cellulaire - Septembre)	30.00
5097	EG Ébénisterie Grantham (Démolir banc au sous-sol du bur. mun. pour permettre l'installation cuisinette)	275.94
5098-5100	Emco (Tuyaux aqueduc, pièces pour réparation borne fontaine et fuite d'eau)	3 217.06
5101	Entreprise NPL (Remplacement de poteaux suite à un accident de moto)	2 368.49
5102-5103	Entreprises Pierreville (Location machinerie pour divers travaux et achat de gravier)	1 619.03
5104-5106	Location Équipements Raydan (Pièces et accessoires - Garage)	124.74

5107	Étiquette PME (Impression du Journal Le Francilois, 1130 copies)	3 512.49
5108-5109	Eurofins Environex (Analyse usine et eau potable)	813.27
5110	FQM (Formation aux élus le 9 mai 2026, facture reçue le 24 août 2026)	3 608.61
5111	Groupe Maska inc. (Lampes pour la remorque rouge)	46.18
5112-5116	Hydro-Québec (Électricité Usine, Postes de pompage et sous-sol du bur. Mun. - Août)	3 531.98
5117	Cynthia Jobin (Achats de livres pour la bibliothèque - Août)	294.45
5118-5121	Logesco (Appel de service, achat et installation casque d'écoute, vérification caméras, etc.)	1 737.10
5122	Matériaux et Surplus Lefebvre (Baril en plastique avec couvercle au quai municipal)	23.00
5123	Amélie Ménard (Allocation cellulaire - Septembre)	30.00
5124	Métro Rouillard (Eau et goûters pour réunions)	295.51
5125-5148	Patrick Morin super centre (Pièces et accessoires - Garage)	1 627.43
5149	Paysagement Précourt inc. (5e versement/6 - Tonte de Gazon 2026)	2 939.53
5150	Jean Péloquin (Allocation cellulaire - Septembre)	30.00
5151	Purolator inc.(Frais transport Denis, expédition vers Granby Maid Labs Tech.)	5.29
5152-5157	Régie d'incendie (Interv. 158 B-de-Maska, 278 N-Dame, 188 Léveillé,440 N-Dame, 105 M-Vic, 264 G-Terre)	8 713.46
5158	Régie I.A.E.P. (Quote-part - Septembre)	18 598.84
5159-5160	R.G.M.R Bas Saint-François (Quote-part - Août)	19 192.71
5161	Telus (Cellulaire Denis - Août)	91.87
5162	Pascal Théroux (Déplacement RERCQ Aston-Jonction)	93.60
5163	Sylvie Traversy (Allocation cellulaire - Septembre)	30.00
5164	Emco (Pièces pour entrée d'eau au garage pour la Zamboni)	3 148.88
5165-5166	Gimatech (Travaux au bur. mun. Pour future génératrice, entretien au centre communautaire)	1 510.23
	TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS	**138 657.99**
COMPTES DÉJÀ PAYÉS		
CH #	**FOURNISSEUR**	**MONTANT**
9958	Chèque annulé (remplacé par un prélèvement bancaire, voir Mun. D'Aston-Jonction)	0.00
10016	Durocher Dauphinais Julien Notaires en fiducie (Achat terrain par Municipalité)	15 200.00
10017	Alpha-Nicolet (Don pour soutenir l'alphabétisation Rés.26-08-218)	100.00
10018	Chèque annulé (remplacé par un prélèvement bancaire, voir Aubin Pélissier)	0.00

10019	Ent. Serge Chagnon (Bancs des joueurs au terrain de soccer Rés.26-08-204)	20 188.09
10020	Les Services EXP Inc (Honoraires professionnels urbanisme, Rés.26-08-210)	8 680.61
10021	Gésarco Inc (Mise aux normes et rénovations Loc.374 pour demande de subv. Rés.26-08-211)	5 275.92
10022	Mat. et Surplus Lefebvre (Poteau pour nouvelle entrée électrique Bur. Mun. Subv. PRABAM Rés.26-08-216)	971.54
10023	Villiard Serres et Jardins Inc (Travaux saisonniers Rés.26-08-217)	17 046.08
10024	Services d'Arbres de la Sablonnière (Couper les branches d'un peuplier 24 août 2026)	2 299.50
10025	Comité des Loisirs (Revenus Camp de jour Juillet et Août 2026)	440.00
PPA	Aubin Pélissier (Subv. PRABAM, Fournitures et installation thermopompes Rés.26-08-215)	99 562.60
PPA	Bélanger Sauvé Avocats (Services professionnels au 30 Juin Rés.26-08-214)	4 353.37
PPA	Ébénisterie Grantham (Subv. PRABAM Rénos Bur. Mun., Local 374 et Salle G. Nadeau Rés.26-08-212)	16 613.89
PPA	Groupe Géos Inc (Étude écologique pour remplacement du poste de pompage principal Rés.26-08-206)	3 259.54
PPA	Gimatech Électrique Inc (Subv. PRABAM Nouvelle entrée électrique au Bur. Mun. Rés.26-08-207)	29 310.52
PPA	Groupe ABS Inc (Subv. PRABAM Étude dynamique au 1 rue Ctre Comm. Rés.26-08-209)	6 208.65
PPA	Hydro Québec (Éclairage Public Juillet et Édifices Août)	3 681.50
PPA	MRC Nicolet-Yamaska (Frais déplacement inspection municipale avril à juin Rés.26-08-208)	271.52
PPA	Stantec Experts-Conseils (Rempl. poste pompage principal Subv. TECQ 2024-2028 Rés.26-08-213)	8 479.41
PPA	Techni-Consultant Inc(Transfert pour infrastructures eau et coll. du Qc TECH 2024-2028 Rés.26-08-205)	1 310.72
PPA	Sogetel inc. (Internet tous les édifices Août-Septembre)	574.54
PPA	Sylvie Traversy (Achat d'une chaise de bureau)	839.31
PPA	VISA (Fournitures de bureau, repas, Microsoft 365 backup, panneaux, pièces, etc.)	2 530.97
PPA	Municipalité d'Aston-Jonction (Quote-Part RERCQ 2026, Rés.26-06-141)	6 484.58
PPA	RREMQ-Régime de retraite des employés municipaux du Québec (Cotisations Août)	3 430.14
PPA	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provincial - Août)	14 827.61
PPA	Receveur Général du Canada (DAS-Fédéral- Août)	5 406.00

PPA	Auger Dubord Arpenteurs (Services professionnels Lots 5288873 et 5288874)	1 724.63
	TOTAL DES CHÈQUES	**279 071.24**
	DÉBOURSÉS AOÛT 2026	
	Salaires Août 2026	38 051.71
	TOTAL DES DÉBOURSÉS	**38 051.71**

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le conseiller Jean Duhaime
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la Municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 14 septembre 2026 ;

La greffière-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2026 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la Municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

30. <u>Période de questions</u>

- Question de M. Michel Beauregard concernant la limite de vitesse sur le rang de la Grande-Terre.

31. <u>Conclusion</u>

<u>26-09-249</u> **32. <u>Levée de la séance .</u>**

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par la conseillère Catherine Bussières
Et résolu unanimement par le Conseil
DE LEVER la séance à 19h30.

_____ _____

Pascal Théroux
Maire

Guylaine Dancause
Greffière-trésorière